



Renouvellement séjour étudiant , insuffisance ressources

Par **mamulu**, le **22/06/2011** à **11:01**

Bonjour,

Je voudrais solliciter votre aide pour me conseiller sur la procédure de renouvellement de mon titre de séjour étudiant car mes ressources financières ne sont pas stables

Voici ma situation , je suis arrivée en France en septembre 2010 , pour un Master 1 et actuellement je dois renouveler mon séjour pour mon passage en master 2, mais mon problème est que durant mon séjour, mes parents m'envoyaient de l'argent à titre de 500 euros par mois mais ses envois n'étaient pas réguliers , c'est à dire que au mois de janvier et d'avril par exemple ils n'ont pas pu m'envoyer de l'argent à cause de problèmes familiales, mais les autres mois ils m'envoient par transfert bancaire le 500 euros

Aussi, je tiens à préciser qu je suis hébergée chez ma tante gratuitement et elle prend en charge ma nourriture et mes frais journaliers comme le ticket de train etc....et je travaillais à temps partiel au mois de mars et avril et depuis le mois d'avril j'ai un CDD de trois mois qui se terminera pour ce mois de juin

Je suis déjà parti à la préfecture pour le renouvellement et ils m'ont donné rdv le 6 septembre 2011 pour y amener tous les documents requis vu que mon séjour expire le 9 septembre 2011, et j'ai peur que cette irrégularité d'envoi de ressources me posent problème une fois à la préfecture pour le rdv

Ainsi ma question est ,est-ce que cette irrégularité d'envoi des ressources (puisque je ne reçois pas les 500 euros tous les mois mais disons une fois tous les deux mois) peut me pénaliser et conduira à un refus de mon titre de séjour pour l'année universitaire 2011-2012

vu que je travaille depuis mars et que je suis hebergée gratuitement ?

Je vous remercie de votre attention sur ma situation